

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**PÔLE INFRASTRUCTURES &
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Direction patrimoine foncier et énergie
Contrat chaleur renouvelable territorial

Bureaux :
44 rue de l'Arsenal
16000 ANGOULÈME
Téléphone : 05 16 09 67 90

Angoulême, le **15 OCT. 2025**

Monsieur Gérard LIOT
Maire d'Aussac-Vadalle
61 rue de la République
16 560 AUSSAC-VADALLE

Affaire suivie par : Théotime LAMOUREUX et Séverine GOURINAT
Ligne directe : 05 16 09 69 67 / 05 16 09 68 75
Nos réf : 2025-0507

Objet : Notification de subvention dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous faire savoir que, sur la proposition du Directeur Régional de l'ADEME et du Président du Conseil Départemental, la commission d'attribution des aides du 06 octobre 2025 a décidé de vous accorder une subvention de 6 636 € relative à une étude de faisabilité technique et économique pour la création de géothermie sur champ de sondes verticales couplée à une chaussée thermoactive pour alimenter l'école et l'extension de la salle des fêtes de la commune.

Ce soutien s'inscrit dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable territorial signé avec l'ADEME le 1^{er} juin 2023.

Je souhaite que cette décision contribue efficacement au bon déroulement de votre projet.

Conformément au contrat d'attribution, dont je vous ferai parvenir prochainement deux exemplaires pour signature, cette subvention vous sera versée en une fois.

Par ailleurs, il vous est demandé de respecter les règles de communication précisées dans le contrat d'attribution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Rejoin à vous,

Pour le Président et par délégation
le Directeur du Pôle Infrastructures
et Aménagement du Territoire



Vincent COLAS